



22 août 2011

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : **Dispositions régissant l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale**

1. La présente circulaire vient décrire les dispositions qui régiront l'accès aux locaux, le stationnement, les services de restauration et les activités à caractère commercial pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Une circulaire distincte sera consacrée aux dispositions de sécurité pour la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui se tiendra les 19 et 20 septembre 2011, la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le thème de la recherche de solutions aux problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, qui aura lieu le 20 septembre, le débat général, qui se déroulera du 21 au 24 septembre et les 26 et 27 septembre, et la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, qui se tiendra le 22 septembre.

Accès aux bâtiments du Siège

2. Les fonctionnaires, les prestataires de services agréés et les membres accrédités de la presse ne seront admis dans les locaux de l'Organisation que sur présentation d'une carte d'identité ou d'un laissez-passer ONU valides. En raison de la nécessité de renforcer les mesures de sécurité, les dispositions de la circulaire ST/SGB/259 du Secrétaire général concernant le port de la carte d'identité ONU, en date du 2 juillet 1993, seront strictement appliquées. Il incombe à tout fonctionnaire de s'assurer que sa carte est valide. On notera que le Groupe des cartes d'accès et d'identité du Service de la sécurité et de la sûreté, dont le bureau est situé dans la salle U-100, au rez-de-chaussée du bâtiment de l'UNITAR, à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la 45^e Rue, délivrera de nouvelles cartes d'identité aux fonctionnaires dont la carte est venue à expiration, sur présentation d'une demande émise par le service administratif dont relève l'intéressé. Tout fonctionnaire qui

* Date d'expiration : 10 septembre 2012.



arrivera sans sa carte d'identité devra se rendre au guichet des renseignements situé dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale. Une fois son identité vérifiée, un billet d'admission pour la journée lui sera délivré au guichet des renseignements, qui est ouvert de 9 heures à 17 h 30.

Accès par les entrées des 42^e et 46^e Rues

3. Pendant la soixante-sixième session, les fonctionnaires de l'Organisation, y compris ceux qui ne sont munis que d'un laissez-passer des Nations Unies, les correspondants résidents qui se rendent à la cafétéria ou à la Bibliothèque et les membres des délégations continueront de pouvoir passer par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue près de la 42^e Rue. En raison des dispositions de sécurité renforcées actuellement en vigueur, c'est par l'entrée des visiteurs et le dispositif de contrôle de la 46^e Rue que devront passer les stagiaires non rémunérés, les prestataires de services agréés et les représentants des organisations non gouvernementales qui sont titulaires d'une carte d'accès spéciale délivrée pour une réunion particulière par l'organisateur de celle-ci ou le bureau de liaison d'une organisation non gouvernementale. Les délégués qui ne sont pas munis d'une carte protocolaire pour l'accès à la salle de l'Assemblée générale, les membres de la presse et les personnes titulaires d'une carte d'identité de convenance ou d'une carte d'accès temporaire devront également passer par l'entrée des visiteurs (au niveau de la 46^e Rue). Ces personnes empruntant l'entrée de la 46^e Rue subiront un contrôle au magnétomètre.

4. On notera que tous paquets volumineux introduits dans les locaux seront soumis à une inspection de sécurité à tous les points d'entrée. Il est donc déconseillé aux fonctionnaires et personnel accrédité auprès de l'Organisation d'apporter des objets superflus.

5. Les membres de la presse et les prestataires de services qui auraient besoin d'accéder aux bâtiments du Siège en dehors des heures de bureau devront en faire la demande au préalable au Centre de contrôle du Service de sécurité, conformément aux règles en usage (poste 3-6666).

Accès au bâtiment de la pelouse nord

6. Pendant la soixante-sixième session, l'accès piétonnier situé sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 47^e Rue pourra être utilisé par les représentants permanents auprès de l'ONU, les hauts fonctionnaires des Nations Unies munis d'une carte d'accès de couleur or, ainsi que les délégués et les fonctionnaires porteurs d'une carte d'identité ONU en cours de validité. On notera que ces dispositions sont en vigueur toute l'année durant, mais que pendant les périodes de mesures de sécurité renforcées, d'autres dispositions s'appliquent aux fonctionnaires de l'ONU.

Groupe des cartes d'accès et d'identité (bâtiment de l'UNITAR)

7. En prévision de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le Bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité, (salle U-100 du bâtiment de l'UNITAR à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la 45^e Rue) sera ouvert aux fonctionnaires, aux membres des délégations, aux représentants des organisations non gouvernementales et aux membres de la presse. Il est normalement ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures. Toutefois, pendant la durée du débat général et des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, ses horaires seront prolongés comme suit :

<i>Date</i>	<i>Heures d'ouverture</i>
Samedi 10 et dimanche 11 septembre	De 10 heures à 18 heures
Lundi 12 septembre	De 9 heures à 18 heures
Mardi 13 septembre	De 9 heures à 18 heures
Mercredi 14 septembre	De 9 heures à 18 heures
Jeudi 15 septembre	De 9 heures à 18 heures
Vendredi 16 septembre	De 9 heures à 18 heures
Samedi 17 septembre	De 10 heures à 20 heures
Dimanche 18 septembre	De 10 heures à 20 heures
Lundi 19 septembre	De 7 heures à 19 heures
Mardi 20 septembre	De 7 heures à 19 heures
Mercredi 21 septembre	De 7 heures à 19 heures
Jeudi 22 septembre	De 7 heures à 19 heures
Vendredi 23 septembre	De 7 heures à 19 heures
Samedi 24 septembre	De 8 heures à 17 heures
Dimanche 25 septembre	Fermé
Lundi 26 septembre	De 9 heures à 17 heures
Mardi 27 septembre	De 9 heures à 17 heures
Mercredi 28 septembre	De 9 heures à 17 heures
Jeudi 29 septembre	De 9 heures à 16 heures
Vendredi 30 septembre	De 9 heures à 16 heures
Samedi 1 ^{er} et dimanche 2 octobre	Fermé

À compter du vendredi 30 septembre 2011, le Groupe des cartes d'accès et d'identité reprendra ses horaires habituels, à savoir de 9 heures à 16 heures.

Membres de la presse

8. Les membres de la presse (tant les correspondants résidents transportant du matériel que les représentants de la presse non résidents avec ou sans matériel) qui souhaitent accéder au bâtiment de l'Assemblée générale et à celui de la pelouse nord doivent emprunter l'entrée des médias (1^{re} Avenue, au niveau de la 46^e Rue) et présenter une carte d'identité ONU valide. Les correspondants résidents sans matériel peuvent emprunter l'entrée de la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 42^e Rue ou l'accès piétonnier de la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 47^e Rue, en présentant une carte d'identité ONU valide. Ces dispositions ne s'appliqueront pas pendant la durée du débat général et des réunions de haut niveau.

9. On notera que les membres des médias doivent être escortés à tout moment par des membres du personnel du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias dans les zones d'accès réservé et dans le bâtiment de la pelouse nord.

Locaux d'accès réservé

10. Conformément aux procédures établies, le 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale sera réservé aux membres des délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service. Dans tous les cas, les intéressés devront être munis d'une carte d'identité ONU valide. Les représentants des organisations non gouvernementales n'auront pas accès à ces locaux, et ils ne seront admis dans les salles de conférence que sur présentation d'une carte d'identité ONU valide et d'un billet pour la ou les séances de la journée.

11. L'accès au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale ne sera autorisé que sur présentation d'une carte d'identité ONU accompagnée d'une carte spéciale chromo codée délivrée par le Groupe des cartes d'accès et d'identité sur demande du service ou du groupe administratif dont relèvent les personnes intéressées. Les cartes d'identité et les cartes spéciales pouvant être contrôlées par les agents de sécurité, le détenteur devra à tout moment les porter de manière visible sur ses vêtements.

12. Les fonctionnaires, les stagiaires non rémunérés et les représentants des organisations non gouvernementales munis d'une carte d'identité de l'ONU pourront accéder au quatrième balcon de la salle de l'Assemblée générale et aux salles de conférence. Pendant le débat général et les réunions de haut niveau, des billets indiquant la date, l'heure et le lieu de la réunion seront exigés pour l'admission.

Visiteurs

13. Au guichet des renseignements, le préposé se fera confirmer toutes les visites par les fonctionnaires intéressés. Ceux-ci doivent accueillir leurs visiteurs et les faire inscrire dans le registre. En outre, ils ne doivent pas quitter les visiteurs tant que ceux-ci se trouvent dans les bâtiments de l'ONU. Les visiteurs et les invités, y compris les enfants de plus de 17 ans, devront remettre à l'agent de sécurité de service se trouvant au guichet des renseignements une pièce d'identité portant leur photographie. Pour éviter tout désagrément, il convient de leur rappeler qu'ils doivent se munir d'une pièce d'identité avec photographie.

Stationnement

14. Seuls les fonctionnaires munis d'un permis de stationnement en règle seront autorisés à garer leur voiture dans le garage. Le permis de stationnement devra être placé en évidence, afin que les agents de sécurité puissent le voir facilement aux points d'accès et pendant que le véhicule restera garé dans l'enceinte du Siège. Pour des raisons de sécurité, les véhicules dont le propriétaire n'aura pas placé son permis en évidence pourront être enlevés. Les fonctionnaires qui transportent dans leur voiture des personnes non munies d'une carte d'identité ONU valide devront les déposer au poste de contrôle approprié avant de pénétrer dans l'enceinte.

15. Tout véhicule pénétrant dans l'enceinte du Siège est susceptible d'être fouillé. Il est donc conseillé de transporter aussi peu d'objets que possible dans les véhicules, afin de faciliter et d'accélérer les contrôles de sécurité.

Restaurant, autres services de restauration et activités commerciales

16. Le restaurant des délégués est ouvert de 11 h 30 à 14 h 30, du lundi 19 au vendredi 30 septembre 2011. Il sera fermé, par la suite.

17. Pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, les heures d'ouverture des différents services seront les suivantes (selon les informations disponibles à la date du 11 août 2011) :

Cafétéria principale (rez-de-chaussée de l'annexe sud)

Du lundi au vendredi	De 8 heures à 16 heures
Samedi (24 septembre)	De 8 heures à 16 heures

Aire de distributeurs automatiques (3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale)

Sept jours sur sept	24 heures sur 24
---------------------	------------------

Salon des délégués (1^{er} étage du bâtiment de la pelouse nord, angle nord-ouest du Café viennois)

Du lundi au vendredi	De 16 heures à 20 heures
----------------------	--------------------------

Restaurant des délégués (rez-de-chaussée de l'annexe sud)

Du lundi au vendredi (19-30 septembre)	De 11 h 30 à 14 h 30
--	----------------------

Café viennois (1^{er} étage du bâtiment de la pelouse nord)

Du lundi au vendredi	De 8 heures à 18 heures
Samedi (24 septembre)	De 8 heures à 16 heures

Cafétéria du bâtiment DC-1 (3^e étage)

Du lundi au vendredi	De 8 heures à 18 heures
----------------------	-------------------------

Cafétéria de l'UNICEF (rez-de-chaussée de la Maison de l'UNICEF)

Du lundi au vendredi	De 8 heures à 16 h 30
----------------------	-----------------------

Boutique-cadeaux (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)

Sept jours sur sept	De 9 heures à 17 h 30
---------------------	-----------------------

Guichet de l'Administration postale de l'ONU (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)

Sept jours sur sept	De 9 heures à 17 h 30
---------------------	-----------------------

Librairie (1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)

Sept jours sur sept	De 9 heures à 17 h 30
---------------------	-----------------------